



Direction de l'Aménagement
et du Développement durable

Aménagement du parc Joly à Chassieu

Compte-rendu de l'atelier de concertation du 8 novembre 2016

Liste des participants :

Conseil de quartier Pergaud :

- Marie-Thérèse Bessette
- Etienne Poncin
- Thierry Cintrat
- Bérangère Boucher

Conseil de quartier Tarentelles :

- Mr Bertin

Collectif :

- Mme Rossi
- Mr Ray
- Mr Journet
- Mr Laurent

Conseil des sages :

- Marie-Noëlle Deseraud

Intervenants mairie de Chassieu :

- Françoise Gonachon
- Corinne Philibert

Temps 1 : visite du parc Joly



Accueil par Mr le Maire qui rappelle l'histoire du projet et indique en préalable que les élus seraient favorables à un système de fermeture du parc. Si cet élément de programme faisait consensus avec les usagers, alors la forme que prendrait la clôture et les modalités de gestion liées à cette fermeture (nombre et localisation des accès, horaires d'ouverture...) seront à définir dans le cadre du projet.

Lors de la visite de site, les éléments suivants font l'objet de remarques de la part des participants :

- il est rappelé que le parc et ses abords (trottoirs) ont été le lieu d'usages non désirés (trafic de drogue, installation de campements par les gens du voyage, usagers bruyants et laissant des déchets dans le parc...), ayant eu des impacts négatifs sur la vie du quartier.

Cela explique la condamnation de certaines places de stationnement, et le côté "défensif" des blocs installés à l'entrée du parc.

- il est mis en évidence que les limites entre le parc et les propriétés riveraines chemin de l'Afrique comme rue du progrès sont particulièrement fines puisque des rapports de vis-à-vis peuvent s'exercer directement entre le parc et les parties privatives des habitations.

Il est donc fait état de la nécessité de mettre en œuvre sur ces limites des lisières épaisses, par un traitement végétal adapté, qui permettront de "mettre à distance" les usagers du parc des propriétés riveraines.

Côté rue du Progrès, constat est fait que la limite aujourd'hui traitée par un mur rehaussé d'un filet pare-balls devra être requalifiée. Cela pose la question de la propriété du mur (à vérifier).

- il est fait état du portail de l'ancienne ferme Joly qui, s'il n'est pas réutilisé dans le cadre du projet de construction de logements au nord du parc, pourrait être ré-employé dans le cadre du projet de requalification du parc.

- des échanges ont lieu au sujet des usages actuellement constatés sur le parc. Il en ressort notamment :

- . que le parc est utilisé de façon quotidienne pour la promenade, pour le jogging, pour des jeux de ballons sur les anciens terrains de sport, mais aussi pour la détente ou la pause déjeuner. La présence de la zone commerciale et industrielle située au sud de l'avenue du Dauphiné dote les lieux d'un réel potentiel d'usages à intégrer à la programmation du parc.

- . que, la présence des commerces (boulangerie notamment) et autres activités situées plus au sud, génèrent des flux piétons conséquents et que le projet pourrait peut-être interroger la pertinence d'un accès à l'angle sud-ouest du parc, pour ne pas contraindre les usagers à faire un détour jusqu'à l'actuelle entrée.

De la même manière, des participants font remonter que certaines assistantes maternelles installées sur le quartier seraient sans doute intéressées par la création d'un accès au parc depuis le chemin de l'Afrique.

Temps 2 : en salle, introduction du travail en atelier

- rappel et synthèse des étapes de concertation précédentes
- présentation de réalisations de parcs "nature et champêtres" réalisées par BIGBANG, pour illustrer la question des usages et des ambiances.



Temps 3 : en salle, travail cartographique pour définir des premières hypothèses de composition générale du parc, de définition des usages et de leurs localisations préférentielles.

Les axes thématique définis pour la réalisation de ces cartographiques sont les suivants :

- thème 1 : "sport - jeux - loisirs"
- thème 2 : "détente"
- thème 3 : "nature en ville".

Ce travail s'effectue en 2 groupes de 5 participants chacun qui construisent collectivement des cartographies de fonctionnement et d'usages souhaités.



Groupe 1 :

Les axes de programmation émanant des échanges entre les participants sont les suivants :

Statut et fonctionnement du parc :

- **Nécessité de clore le parc**, avec des horaires d'ouverture et fermeture compatibles avec la préservation de la tranquillité des riverains.

La question de l'ouverture totale ou partielle du parc amène le débat sur le sujet de l'éclairage public. En effet, si le parc devait rester ouvert jusqu'à 20 heures environ, certaines pratiques du parc se feront en période nocturne, à partir de 17h en hiver notamment. Le parc étant un espace public, son aménagement sera soumis aux règles d'accessibilité et de sécurité s'appliquant à tout espace public. Cela concerne notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (y compris personnes peu voyantes). Le projet devra donc être compatible avec les normes en vigueur et satisfaire à un éclairage minimal sur tout l'axe nord-sud.

Les débats s'engagent également sur la pertinence, ou pas, de créer un balisage piéton sur les cheminements secondaires, pour sécuriser notamment les usages des coureurs en période nocturne. Les avis sont partagés en raison de critères de faisabilité technique et financière (quid de l'impact de la création du réseau électrique sur tout le linéaire de chemin sur l'économie générale du projet). Certains questionnent la possibilité d'installer des bornes d'éclairage autonomes à rechargement solaire.

- **Conservation des deux accès Nord et Sud, pas de création d'accès complémentaires.** Ces accès devront être traités de manière à laisser le passage pour les piétons, y compris les personnes avec poussettes et les cyclistes. Le système devra empêcher tout passage des deux roues motorisés.

- **Nécessité de conserver un chemin principal reliant les accès nord et sud avec création, en complément :**

- . **d'un chemin faisant le "tour du parc", pour pouvoir créer un bouclage**
- . **de cheminements secondaires, reliant l'axe Nord-Sud au chemin de bouclage.**

Si le chemin nord-sud peut être ouvert aux cyclistes et répondre ainsi aux enjeux d'un meilleur maillage modes doux à une échelle inter-quartiers, les chemins secondaires devront être exclusivement réservés aux piétons.

C'est ainsi que le chemin nord-sud devra être traité dans un matériau "roulant" tandis que les chemins secondaires devront être traités dans un matériau inadapté aux pratiques du vélo et des autres usages de glisse : roller, trottinette, skate board, etc.

Au sujet du chemin nord-sud, il est précisé que, pour éviter des conflits d'usages entre les cyclistes et les piétons notamment, il serait préférable de ne pas le traiter comme une grande ligne droite (pour ne pas inciter les cyclistes à y prendre de la vitesse et aussi pour des raisons de perception qui seraient alors perçus comme trop "rigides et monotones").

Composition et ambiance générale du parc

Il est nécessaire de créer des lisières épaisses sur toutes les franges du parc :

- . pour mettre à distance le public des habitations voisines
- . pour créer "un écran" et "faire oublier" la présence des routes trop visibles depuis le parc

Il est attendu d'étendre le secteur boisé au niveau des anciens terrains de sport pour doter ces lieux d'une identité de parc champêtre et d'atténuer le contraste existant entre les deux secteurs. Les participants souhaitent la plantation d'arbres "de collection", de grand développement sur les anciens terrains de sport.

Usages du parc :

Pour les participants le parc doit rester un lieu assez polyvalent, où les usages ne sont pas imposés a priori mais où les promeneurs peuvent trouver un espace d'usages libres et diversifiés.

C'est ainsi :

- qu'un espace engazonné doit pouvoir permettre de jouer au foot sans toutefois que des cages soit installées
- qu'un lieu doit pouvoir permettre de jouer à la pétanque mais sans que cela s'apparente à un terrain "normalisé"
- qu'un espace doit pouvoir permettre aux enfants de faire quelques tours de vélos mais sans apport de mobilier type bi-cross.
- qu'un espace type clairière doit pouvoir permettre la tenue d'un petit spectacle ou de séances de sport en plein air, mais sans que cela ne nécessite d'installations fixes. La faisabilité d'un théâtre de verdure est évoquée.

Des échanges ont lieu entre les participants au sujet de l'autorisation, ou non, des chiens tenus en laisse dans le parc. Les avis sont partagés car le constat est fait que sur de très nombreux espaces publics de la commune les déjections canines constituent un inconfort d'usage réel. Certains participants estiment que l'autorisation de l'accès aux chiens, même tenus en laisse, est peu compatible avec la possibilité de laisser des enfants déambuler librement et jouer dans l'herbe. La remarque est faite qu'il est possible d'installer des distributeurs de sacs aux entrées du parc pour inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections. Sans conclure, certains participants émettent l'hypothèse que, comme pour les autres usages, certains secteurs du parc soient interdits aux chiens, ce pour offrir des espaces où les usagers pourront installer nappes de pique-nique ou autres sur le sol en toute sérénité.

Au sujet des jeux pour enfants, les participants convergent vers une préférence pour des jeux plutôt en bois et "disséminés" dans le parc, de façon à ne pas reproduire l'image d'une aire de jeux à l'intérieur même du parc. Il est ajouté que des équipements type "aires de jeux" existent déjà en de nombreux endroits de la commune et qu'ici la dimension champêtre doit être prioritaire.

La question de la surveillance des enfants par leurs accompagnateurs est soulevée car il ne faudrait pas que la dissémination des jeux empêche une surveillance efficace.

Au sujet des mobiliers ayant trait au confort d'usage, les participants :

- sont favorables à l'installation d'assises "confortables" en cœur de parc, pour répondre aux besoins de repos des usagers les plus âgés, aux besoins d'attente des accompagnateurs d'enfants, etc. Néanmoins, il est précisé qu'un autre type d'assise doit être proposé dans les espaces plus en frange de parc :
 - . pour ne pas inciter aux rassemblements de longue durée potentiellement porteurs de nuisances sonores pour les riverains
 - . pour ne pas amener un vocabulaire trop urbain sur le secteur boisé où des assises plus "brutes" en bois pourraient être installées par exemple.
- sont favorables à l'installation de fontaines à boire, aux deux entrées du parc par exemple
- sont favorables à l'installation de quelques tables de pique-nique, à positionner sous une pergola ou un abri si le couvert arboré n'était pas suffisant pour générer de l'ombrage.

Au sujet des aménagements et installations propices à une biodiversité active :

Les participants mettent en avant l'importance de la mise en œuvre d'une trame de plantations denses pour permettre à la biodiversité de s'installer ou de se développer là où elle est déjà présente.

Le fait de soustraire certains secteurs à l'usage du public pour permettre à la nature de se développer de la façon la plus spontanée possible est perçue comme une opportunité de gérer les lisières aux endroits où les contacts avec les jardins des riverains sont les plus problématiques.

L'installation de nichoirs, supports pédagogiques et autres vecteurs d'information du public peut également permettre de compléter l'offre de détente - loisir du parc et participer à la construction de son identité.

Groupe 2 :

Les axes de programmation émanant des échanges entre les participants sont les suivants :

Statut et fonctionnement du parc :

- **Les participants du groupe 2 s'accordent sur la nécessité de clore le parc.** Un débat s'engage sur l'importance du traitement de la limite et de la clôture car il apparaît important que certaines vues vers le coeur du parc soient préservées depuis la rue Lyautey et le chemin de l'Afrique.

- **Au sujet des accès :** l'accès existant en face du parking des jardins familiaux est idéalement placé du fait de la présence de cette offre en stationnement. Cette entrée, ainsi que celle prévue au nord, doivent demeurer les entrées principales du parc. En complément, certains participants évoquent le fait que des entrées secondaires pourraient être créées :

- . vers l'angle sud-ouest en lien avec les flux d'usagers générés par les commerces et la zone industrielle
- . au milieu du chemin de l'Afrique pour donner aux habitants de la partie Est du quartier un accès plus direct au parc.

Les participants ajoutent qu'il pourrait être intéressant de mettre en connexion ces deux dernières entrées secondaires pour inscrire le parc dans un maillage piétons inter-quartiers non pas seulement nord-sud mais aussi est-ouest.

Cela pose, plus globalement, la question du statut du parc et de son degré d'ouverture : le parc comme un lieu de convergence "isolé du reste de la ville" ou le parc ouvert sur son environnement urbain, traversé quotidiennement et participant activement à la vie quotidienne du quartier ?

Ces discussions amènent le sujet de l'éclairage : le groupe propose que le chemin nord-sud soit le seul à être éclairé.

Les accès au parc doivent être réservés uniquement aux piétons. Les vélos des enfants peuvent être tolérés dans le parc mais les pratiques de glisse urbaine (vélos, trottinette, roller, etc.) doivent rester de l'ordre du loisir. Des espaces réservés au stationnement des vélos doivent être installés aux entrées principales.

Si le parc ne constitue pas une séquence du maillage vélos interquartier, cela pose la question des aménagements complémentaires à réaliser sur les voiries périphériques.

- **au sujet des chemins :** les participants ne remettent pas en cause l'existence d'un chemin nord-sud. Il est fait par ailleurs état :

- . de la nécessité de créer un ou plusieurs bouclages qui permettraient de multiplier les itinéraires de promenade dans le parc. Il est évoqué la possibilité d'un grand chemin périphérique pour un parcours de course à pied.

Composition et ambiance générale du parc

Il est nécessaire de créer des lisières végétales sur toutes les franges du parc en interface avec les habitations pour mettre à distance le public et rompre les rapports de vis-à-vis.

Sur les limites en bordure de rues, un équilibre devra être trouvé entre création d'un écran végétal depuis l'intérieur du parc et maintien de certaines vues depuis les trottoirs vers l'intérieur du parc.

Les participants expriment le souhait de voir des arbres de grand développement être plantés sur les anciens terrains de sport pour rompre avec des perceptions jugées trop ouvertes et trop monotones. Il est plutôt attendu une densité de plantation importante pour apparenter le lieu à une ambiance boisée.

Usages du parc :

Le parc doit revêtir une réelle dimension intergénérationnelle et répondre aux attentes de tous les usagers. Le projet devra veiller à offrir un confort d'usages sur l'ensemble du parc, en répartissant au mieux des assises confortables notamment.

Au centre du parc, des espaces propices à des usages plus spécifiques pourraient être créés :

- un espace jeux assez polyvalent. La notion d'un jeu unique et sur-mesure pour créer l'identité du parc est évoquée.

- et un espace regroupant quelques tables de pique-nique.

Aux abords de ces espaces qui concentreraient des usages, il serait opportun d'installer une fontaine à boire.

Il n'est pas souhaité la création d'un jeu de boules ni d'espaces trop ouverts qui permettraient la tenue de manifestations.

Les participants s'accordent sur le fait que le parc doit être interdit aux chiens.

Au sujet des aménagements et installations propices à une biodiversité active :

Les participants insistent sur l'importance du végétal dans le projet, la densité et la diversité des plantations étant la première condition d'une biodiversité concrète.

Les éléments de programme plus spécifiquement liés à la dimension écologique du projet sont perçus comme une opportunité de conforter une image "nature et champêtre" du parc.

> En synthèse :

Les points qui font convergence :

En matière de fonctionnement du parc :

- la nécessité de clore le parc
- le maintien d'un accès au nord et d'un accès au sud
- la nécessité d'un maintien d'un chemin qui connecte les entrées nord et sud
- La nécessité d'éclairer le chemin piéton nord-sud

En matière d'ambiance et d'usages du parc :

- la nécessité de créer des lisières végétales épaisses et hautes là où le parc est au contact des habitations
- la volonté de créer une ambiance boisée sur le secteur des anciens terrains de sport
- la volonté de doter le parc d'une ambiance champêtre (densité importante d'arbres de haute-tige, sol majoritairement couvert de végétation, mobilier urbain qui conforte cette identité "nature", etc.).
- la volonté de créer un chemin qui fait le tour du parc, pour la promenade et la course à pied
- le souhait de préserver des espaces propices aux jeux de ballons mais sans que cela s'apparente à des terrains de sport (pas de cages de foot par exemple)
- la nécessité d'équiper le parc d'assises pour offrir le repos mais dont la localisation ne doit pas générer de regroupements aux abords des habitations
- le souhait d'installer des jeux plutôt en bois ou créés sur mesure
- le souhait d'installer quelques tables de pique-nique dans un espace ombragé
- le souhait d'installer sur le parc une ou plusieurs fontaines à boire

Les points qui font divergence ou qui n'ont pas été tranchés en séance :

En matière de fonctionnement du parc :

- la possibilité de créer des accès secondaires au niveau du chemin de l'Afrique et de l'angle sud-ouest de la parcelle
- l'accès des vélos au parc
- l'interdiction du parc aux chiens
- l'organisation des jeux pour enfants, plutôt regroupés en partie centrale ou disséminés dans le parc
- la nécessité d'éclairer les chemins secondaires

En matière d'ambiance et d'usages du parc :

- la création d'un espace permettant de jouer aux boules
- la création d'un espace permettant de tenir des petites manifestations / spectacles dans le parc